

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 21 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DEVE 56** Adhésion à la Charte Main Verte par l'association « Multi'color » pour la gestion du jardin partagé situé 126, rue de Bagnolet (20e).

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date des 11 12 et 13 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris fait part de l'adhésion à la charte Main Verte de l'association « Multi'color » pour la gestion du jardin partagé « Le jardin suspendu » situé 126, rue de Bagnolet (20<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 20<sup>e</sup> en date du 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Il est pris acte de l'adhésion à la charte Main Verte par l'association « Multi'color » pour la gestion du jardin partagé « Le jardin suspendu » situé 126, rue de Bagnolet (20<sup>e</sup>).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**